

LA DIFFUSION, LA PUBLICATION OU LA DISTRIBUTION DE CE COMMUNIQUÉ DE PRESSE, EN TOUT OU EN PARTIE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, N'EST PAS AUTORISÉE AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, EN AUSTRALIE, AU CANADA, AU JAPON OU DANS TOUT AUTRE PAYS OU UNE TELLE COMMUNICATION VIOLERAIT LA RÉGLEMENTATION APPLICABLE EN LA MATIÈRE

## **FIN DE LA RÉOUVERTURE DE LA PÉRIODE D'OFFRE DANS LE CADRE DE L'OFFRE PUBLIQUE MIXTE VOLONTAIRE SUR LE CAPITAL D'UNIEURO**

### **FNAC DARTY ET RUBY ATTEIGNENT AVEC SUCCÈS 91,1 % DU CAPITAL D'UNIEURO, QUI SERA RETIRÉE DE LA COTE**

- **Résultats préliminaires de la Réouverture de la Période d'Offre : 19,6% du capital d'Unieuro apporté, ce qui, cumulé à la participation de 71,5 % déjà détenue par les Offrants, représente 91,1 % du capital d'Unieuro**
- **Les conditions requises pour l'exécution de l'Obligation d'Achat visée à l'article 108, paragraphe 2, du CFA sont satisfaites et Unieuro sera retirée de la cote d'Euronext Milan**
- **La Date de Paiement de la Réouverture de la Période d'Offre interviendra le 15 novembre 2024**

**Enrique Martinez, Directeur général de Fnac Darty, a déclaré :** « *Fnac Darty est fière d'avoir réuni 91,1% du capital social d'Unieuro à l'issue de la réouverture de la période d'offre. La procédure de retrait peut désormais être initiée et conduira au retrait d'Unieuro de la cote. Face à ce franc succès, nous sommes d'autant plus convaincus que notre ambition de construire un leader de la distribution spécialisée en Europe est partagée. Dans l'attente des autorisations réglementaires qui, je l'anticipe, devraient intervenir d'ici quelques semaines, nous sommes impatients de travailler aux côtés des équipes d'Unieuro pour assurer une intégration harmonieuse et ainsi créer de la valeur pour l'ensemble de nos actionnaires, partenaires et clients.* »

AVIS ÉMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 36 DU RÈGLEMENT DE LA CONSOB ADOPTÉ PAR LA RÉOLUTION NO. 11971 DU 14 MAI 1999, TELLE QU'ULTÉRIEUREMENT INCORPORÉE ET MODIFIÉE (LE « RÈGLEMENT RELATIF AUX ÉMETTEURS »)

Il est fait référence à l'offre publique d'achat mixte volontaire (l'« Offre ») régie par les articles 102 et 106, paragraphe 4, du décret législatif italien n°. 58 du 24 février 1998, tel qu'ultérieurement incorporé et modifié (le « CFA »), lancée par Fnac Darty SA (« Fnac Darty ») et RUBY Equity Investment S.à r.l. (« Ruby ») et ensemble avec Fnac Darty, les « Offrants ») sur l'ensemble des actions ordinaires d'Unieuro S.p.A. (« Unieuro » ou l'« Émetteur ») non encore détenues par les Offrants, y compris les actions auto-détenues ou qui seront auto-détenues, directement ou indirectement, par Unieuro. Les Offrants annoncent que la Réouverture de la Période d'Offre a pris fin à la date du présent communiqué.

Tous les termes non définis dans le présent communiqué ont la même signification que celle qui leur est donnée dans le Document d'Offre, approuvé par la Consob par la délibération n° 23231 du 23 août 2024, et publié le 24 août 2024 (le « Document d'Offre ») notamment sur le site internet d'Unieuro ([www.unieurospa.com](http://www.unieurospa.com)) et sur le site internet de Fnac Darty ([www.fnacdarty.com](http://www.fnacdarty.com)).

## RÉSULTATS PRÉLIMINAIRES DE LA RÉOUVERTURE DE LA PÉRIODE D'OFFRE

Sur la base des résultats préliminaires communiqués par Intesa Sanpaolo S.p.A., en sa qualité d'Intermédiaire en Charge de Coordonner la Collecte des Ordres, 4 095 741 actions ordinaires d'Unieuro ont été apportées à l'Offre au cours de la Réouverture de la Période d'Offre, qui a pris fin à la date du présent communiqué. Ces actions apportées représentent (i) 19,6 % du capital social de l'Émetteur et (ii) 20,5 % des Actions Faisant l'Objet de l'Offre.

Les Offrants n'ont pas acheté d'Actions Unieuro en dehors de l'Offre pendant la période courant de la date du Document d'Offre à ce jour.

Il convient de noter que, tel qu'indiqué dans l'avis relatif aux résultats définitifs de la Période d'Offre publié le 29 octobre 2024, les Offrants, considérés conjointement, sont venus à détenir, à la Date de Paiement de la Période d'Offre, en tenant compte des Actions Unieuro apportées à l'Offre pendant la Période d'Offre et des Actions Unieuro déjà détenues par Fnac Darty avant le début de la Période d'Offre, un total de 14.904.062 actions ordinaires d'Unieuro, représentant 71,5 % de son capital social, Par conséquent, en tenant compte (i) des 4 095 741 actions ordinaires d'Unieuro apportées à l'Offre pendant la Réouverture de la Période d'Offre au regard des résultats préliminaires mentionnés ci-dessus (si ceux-ci sont confirmés) et (ii) des 14.904.062 Actions Unieuro déjà détenues par les Offrants avant le début de la Réouverture de la Période d'Offre, les Offrants, considérés conjointement, viendraient à détenir un total de 18 999 803 actions ordinaires d'Unieuro, représentant 91,1 % du capital social de l'Émetteur. En incluant les 70.004 Actions Propres détenues par l'Émetteur à la date de ce jour, la participation totale détenue dans le capital social d'Unieuro par les Offrants, directement et, en ce qui concerne les Actions Propres, indirectement, à la fin de la Réouverture de la Période d'Offre, consistera en 19 069 807 actions, représentant 91,5 % du capital social de l'Émetteur.

## OBLIGATIONS CONSÉCUTIVES À LA RÉOUVERTURE DE LA PÉRIODE D'OFFRE

À la date de paiement de la Réouverture de la Période d'Offre (soit le 15 novembre 2024), les Offrants se porteront acquéreurs, au titre de la Part en Numéraire de la Contrepartie, et échangeront, au titre de la Part en Actions de la Contrepartie, l'intégralité des Actions Unieuro apportées à l'Offre pendant la Réouverture de la Période d'Offre. Le paiement de la Contrepartie due pour chaque Action Unieuro apportée à l'Offre pendant la Réouverture de la Période d'Offre, effectué au moyen de la Part en Action et au moyen de la Part en Numéraire, interviendra contre le transfert simultané de la propriété de ces actions aux Offrants.

Dans la mesure où les Offrants, à la suite de la clôture de la Réouverture de la Période d'Offre, au regard des résultats préliminaires mentionnés dans le présent communiqué (si ceux-ci sont confirmés), ont atteint, directement et indirectement (s'agissant des Actions Propres, celles-ci seront – afin de calculer les seuils prévus à l'article 108, paragraphe 2, du CFA ainsi qu'aux articles 108, paragraphe 1, du CFA et 111 du CFA – ajoutées à la participation des Offrants (au numérateur) sans être déduites du capital social de l'Émetteur (au dénominateur)), une participation représentant plus de 90 % du capital social de l'Émetteur, les Offrants annoncent que les conditions légales requises pour l'exécution de l'Obligation d'Achat visée à l'article 108, paragraphe 2, du CFA sont satisfaites.

En conséquence, à la suite de la confirmation éventuelle de ces résultats, les Offrants – tel que mentionné dans le Document d'Offre – ne rétabliront pas un flottant suffisant pour assurer une négociation régulière des Actions Unieuro et exécuteront l'Obligation d'Achat visée à l'article 108, paragraphe 2, du CFA vis-à-vis des 1 849 705 Actions Unieuro restantes, représentant approximativement 8,9 % du capital social de l'Émetteur. Il est rappelé que les actionnaires restants d'Unieuro auront la possibilité de demander à recevoir la Contrepartie Alternative Intégralement en Numéraire, conformément à l'article 108, paragraphe 5, du CFA.

L'avis qui sera émis par les Offrants le 14 novembre 2024 au plus tard en application de l'article 41, paragraphe 6, du Règlement Relatif aux Émetteurs, afin d'annoncer les résultats définitifs de la Réouverture de la Période d'Offre, fournira également des informations sur l'exécution de l'Obligation d'Achat visée à l'article 108, paragraphe 2, du CFA et sur le Retrait de la Cotation consécutif.

\*\*\*\*\*

## Avertissement légal

L'Offre est lancée exclusivement en Italie et sera faite sur une base non discriminatoire et dans le respect du principe d'égalité de traitement de tous les détenteurs d'actions Unieuro, tel que décrit dans l'avis publié conformément à l'article 102 du décret législatif italien n° 58 du 24 février 1998 et tel que décrit plus en détail dans le document d'offre, le document d'exemption et la déclaration de l'émetteur préparée par le conseil d'administration d'Unieuro conformément à l'article 103, paragraphes 3 et 3-bis, du décret législatif italien n° 58 du 24 février 1998 qui ont été publiés conformément à la réglementation applicable.

L'Offre n'a pas été et ne sera pas faite aux Etats-Unis d'Amérique (y compris leurs territoires et possessions, tout Etat des Etats-Unis d'Amérique et le District de Columbia) (les « Etats-Unis »), au Canada, au Japon, en Australie et dans toute autre juridiction où la réalisation de l'Offre ou l'apport d'actions ne serait pas conforme aux lois ou réglementations sur les valeurs mobilières ou autres de cette juridiction ou nécessiterait un enregistrement, d'approbation ou de dépôt auprès d'une autorité réglementaire (ces juridictions, y compris les États-Unis, le Canada, le Japon et l'Australie, les « Pays Exclus »), en utilisant les instruments nationaux ou internationaux de communication ou de commerce des pays exclus (y compris, à titre d'illustration, le réseau postal, la télécopie, le télex, le courrier électronique, le téléphone et l'internet), par le biais d'une structure de l'un des intermédiaires financiers des pays exclus ou d'une autre manière. Aucune mesure n'a été prise ou ne sera prise pour rendre l'Offre possible dans l'un des pays exclus.

Les copies, complètes ou partielles, des documents relatifs à l'Offre, y compris le présent communiqué de presse, ne sont pas et ne doivent pas être envoyées, ou transmises de quelque manière que ce soit, ou distribuées de quelque manière que ce soit, directement ou indirectement, dans les Pays Exclus. Toute personne recevant de tels documents ne doit pas les distribuer, les envoyer ou les expédier (que ce soit par la poste ou par tout autre moyen ou dispositif de communication ou de commerce international) dans les Pays Exclus. Tout document relatif à l'Offre, y compris le présent communiqué de presse, ne constitue pas et ne doit pas être interprété comme une offre d'instruments financiers adressée à des personnes domiciliées et/ou résidant dans les Pays Exclus. Aucune valeur mobilière ne peut être offerte ou vendue dans les Pays Exclus sans une autorisation spécifique conformément aux dispositions applicables du droit local des Pays Exclus ou une renonciation à cette autorisation.

Le présent communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente ou une sollicitation d'offres d'achat ou de souscription d'actions.

Le présent communiqué de presse et les informations qu'il contient ne sont pas destinés à être distribués aux Etats-Unis. Le présent communiqué de presse ne constitue pas, ou ne fait pas partie, d'une offre de vente ou d'une sollicitation d'une offre d'achat de titres aux Etats-Unis. Les titres de Fnac Darty n'ont pas été et ne seront pas enregistrés sous le U.S. Securities Act et ne peuvent être offerts ou vendus aux Etats-Unis sans enregistrement ou exemption applicable, ou dans le cadre d'une transaction non soumise aux exigences d'enregistrement du Securities Act. Il n'est pas prévu d'enregistrer les titres mentionnés dans le présent document aux États-Unis ni de faire une offre publique de ces titres aux États-Unis.

## À propos de Fnac Darty

Présent dans 13 pays, Fnac Darty est un leader européen de la vente de produits de divertissement et de loisirs, d'électronique grand public et d'électroménager. Le Groupe, qui compte presque 25 000 collaborateurs, dispose d'un réseau multiformat de plus de 1.000 magasins à fin décembre 2023, et se positionne comme un acteur majeur du e-commerce en France (plus de 27 millions de visiteurs uniques par mois en moyenne) avec ses trois sites marchands, [fnac.com](http://fnac.com), [darty.com](http://darty.com) et [natureetdecouvertes.com](http://natureetdecouvertes.com). Acteur omnicanal de premier plan, Fnac Darty a réalisé un chiffre d'affaires d'environ 8 milliards d'euros en 2023, dont 22 % en ligne. Pour plus d'informations : [www.fnacdarty.com](http://www.fnacdarty.com)

## CONTACTS

### ANALYSTES / INVESTISSEURS

Domitille Vielle – Directrice des relations investisseurs – [domitille.vielle@fnacdarty.com](mailto:domitille.vielle@fnacdarty.com) – +33 (0)6 03 86 05 02  
Laura Parisot – Chargée de relations investisseurs – [laura.parisot@fnacdarty.com](mailto:laura.parisot@fnacdarty.com) – +33 (0)6 64 74 27 18

### PRESSE

Marianne Hervé – [mherve@image7.fr](mailto:mherve@image7.fr) – +33 (06) 23 83 59 29